

**De:** Sébastien Triffoy <[STR@bep.be](mailto:STR@bep.be)>

**Objet:** Assemblées Générales du BEP du 20 décembre prochain

**Date:** 24 octobre 2022 à 18:23:38 UTC+2

**À:** Undisclosed recipients.;

Madame la Directrice Générale,  
Monsieur le Directeur Général,

Le mardi 20 décembre prochain à 17 heures 30, le BEP, BEP Expansion Economique, BEP Environnement et BEP Crématorium tiendront leur Assemblée Générale au Centre de formation et de réunion de Bouge (Bâtiment CSC), chaussée de Louvain, 510 à 5004 Bouge.

Afin de vous permettre d'établir au mieux l'ordre du jour d'un de vos prochains Conseils, nous avons le plaisir de vous transmettre ci-dessous les ordres du jour de ces Assemblées.

### **BEP**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2022 ;
1. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
2. Approbation du Budget 2023.

### **BEP Expansion Economique**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2022 ;
2. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2023 ;
4. Remboursement des parts (20 parts) détenues par Atradius dans le capital de l'Intercommunale.

### **BEP Environnement**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2022 ;
2. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2023.

### **BEP Crématorium** (pour les Communes Affiliées)

#### **Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2022 ;
2. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2023.

#### **Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Adhésion de la Commune de Floreffe à l'Intercommunale ;
2. Modification de l'article 9 « Répartition du capital social » des statuts de l'Intercommunale.

Nous vous rappelons qu'il est impératif que votre Conseil s'exprime sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour et non pas uniquement sur celui-ci.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article L1523-12 du CDLD qui stipule en son 1<sup>er</sup> § que « ...Les délégués de chaque commune et, le cas échéant de chaque province...rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil... », il est impératif qu'au moins un de vos 5 délégués soit présent à cette Assemblée Générale pour que votre délibération puisse être prise en compte.

Afin de convoquer, vos Délégués aux Assemblées Générales, merci de nous informer si un éventuel changement est survenu au sein de vos Délégations.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

*Sébastien Triffoy*

**Attaché au Secrétariat des Intercommunales**

Tél : +32(0)81/71 71 76

GSM : +32(0)472/12 52 18

E-mail : [str@bep.be](mailto:str@bep.be)